

Témoignage d'Albert**

Pardon et réparation

« Je réponds avec intérêt à la demande de votre revue de m'exprimer sur le thème du pardon dans le cadre des abus sexuels commis par un agent pastoral. Pour moi le sujet du pardon, et particulièrement dans le cadre d'une offense aussi grave que l'abus sexuel commis par un agent pastoral est indissociable de celui de la réparation.

Je souhaiterais montrer le sens que ces mots peuvent avoir dans une histoire réelle que je connais de près, puisque c'est la mienne.

Dans les années 90, j'ai participé avec une dizaine d'autres personnes à une démarche de récit de vie spirituelle organisée par ce qui s'appelait alors le *Centre Protestant d'Étude*. Au cours de cette réflexion sur ma propre histoire, j'ai été amené à revisiter un événement de mon enfance qui malgré moi, malgré le peu de considération que je lui portais à l'époque, avait eu une énorme influence sur mon développement intérieur: J'ai été abusé sexuellement lorsque j'avais onze ans. Profitant de son statut d'aumônier et d'éducateur, profitant de mon besoin d'attention, le père J. s'était permis à mon égard des actes d'ordre sexuel.

A l'époque, bien que j'en aie ressenti un profond malaise, je n'avais pas les mots, ni les concepts pour m'y opposer, n'y en parler à mon entourage sans risque. Pendant des années ce fait est resté dans ma mémoire sans que je comprenne de quoi il s'agissait. Lorsque j'ai finalement pu identifier qu'il s'agissait d'un abus sexuel, je n'ai pas trouvé important d'en faire quelque chose, ni de dénoncer l'auteur, ni de « debriefer » sur ce qui s'était passé.

C'est lors de la démarche de récit de vie, donc 20 ans après les faits que j'ai commencé à prendre la mesure de ce que cette offense avait causé en moi en terme de solitude, de manque de confiance, de difficultés à me développer.

A la suite de cette prise de conscience, j'ai entrepris un certain nombre de démarches : j'ai rejoint un groupe de parole de l'association *Faire le pas(1)*, j'ai déposé plainte auprès du juge d'instruction, j'ai pris contact avec le responsable de l'ordre religieux auquel appartenait l'auteur et j'ai accepté de rencontrer cet homme qui avait abusé de moi, de ma confiance. J'ai rencontré un être misérable à qui j'ai remis une lourde pierre, symbole, que j'avais choisi moi-même, du poids que sa faute avait fait peser sur moi et que je refusais de continuer à porter. Lors de cet échange un peu formel, l'auteur m'avait demandé de lui pardonner et j'avais clairement refusé d'entrer en matière.

J'avais l'impression d'avoir réalisé quelque chose dont j'étais fier. Les années ont passé, je souhaitais tourner la page.

10 ans plus tard encore, le scandale de cet homme éclate dans les journaux. J'appris alors que je partageais ma condition de victime de ce prêtre avec plus de vingt autres personnes. Ça m'a profondément choqué. Je m'étais préoccupé d'intégrer cette offense dans ma propre histoire et soudain la dimension publique, civique me sautait au visage. Je me trouvais bien naïf d'avoir pensé qu'il suffisait de dénoncer les faits pour que l'Église s'en préoccupe sérieusement, je me reprochais de n'avoir pas été suffisamment vindicatif et pugnace pour exiger des assurances. J'avais le sentiment d'avoir manqué une opportunité de faire avancer les choses. Ce scandale avait poussé Monseigneur Genoux à établir une commission « de prévention » sur le thème des abus sexuels au niveau du diocèse de Fribourg-Lausanne- Genève. J'ai décidé de m'y adresser. J'ai mis du temps à me rendre compte que cette commission manquait du sérieux nécessaire et résultait finalement en une sorte d'alibi. Je souhaitais être considéré dans ma démarche de comprendre ce qui s'était passé, analyser les

responsabilités de l'Église et de travailler ensemble à une réconciliation. J'avais deux demandes explicites: 1) Démarrer un processus de dialogue et de traitement du passé qui me donne l'opportunité de me réconcilier avec l'Église Catholique et son clergé en particulier. 2) Un acte tangible qui me démontre la considération de l'Église à mon égard en tant que victime d'un membre du clergé et aussi d'un système de pensée "standard" à une certaine époque qui ne donnait pas aux enfants leur entière valeur d'être humain. J'ai été bien dépité de ne pas être vraiment entendu. A la suite de l'audience assez minimalement menée, j'ai reçu un procès verbal très approximatif. La commission avait enregistré l'audience, avec mon accord, mais manifestement l'enregistrement n'avait pas fonctionné. En dehors de ce problème technique j'étais atterré de la platitude de ce procès verbal. Était-ce l'image que notre entretien de deux heures avait laissé dans l'esprit de mes interlocuteurs ? J'ai fourni alors mon propre enregistrement et la deuxième version du procès verbal a été grandement améliorée. A mon grand étonnement la seule conclusion de cette audience a été la proposition de transférer mon dossier à l'ordre religieux dont dépendait l'auteur. Le nouveau contact avec le responsable de l'ordre en question a été de bonne qualité. Un certain niveau de dialogue a pu être instauré. Après quelques échanges, j'ai été invité à m'exprimer lors de leur réunion nationale, qui par un curieux hasard eu lieu dans le bâtiment même où les abus avaient été commis plus de 30 ans auparavant. La réaction de l'audience a été positive et compréhensive. Elle avait aussi une part de reconnaissance de responsabilité et de contrition qui m'ont ému. Le signe tangible de leur considération que j'ai reçu par la suite est une carte « d'amis » de l'ordre qui reconnaît que nous sommes liés par une longue histoire et demande que je sois accueilli partout dans le monde comme un frère. Un dialogue sincère a été initié, mais pris par nos agendas respectifs ça n'a pour le moment pas beaucoup avancé.

Et le pardon dans tout ça?

Par rapport à l'auteur, même si je garde une grande colère, je me pose la question de savoir s'il est « éthiquement solvable ». A-t-il un quelconque moyen de payer sa dette ? Il a été condamné récemment à une peine de sursis pour le seul de ses actes connus qui n'était pas prescrit et il a été condamné à une peine financière qui a été payée par son ordre.

Par rapport à l'ordre religieux impliqué, j'accepte leurs excuses que je crois sincères. Je valorise l'effort et l'engagement de leurs autorités pour établir un dialogue bien que j'en regrette le manque de dynamisme, de proposition.

Je me suis intéressé récemment à la manière dont la Belgique abordait le thème. Suite à divers scandales de pédophilie impliquant des membres du clergé catholique, le parlement s'est intéressé au problème (2). Pour les cas prescrits, le concept d'*obligation naturelle* a été mis en avant et l'Église a accepté l'établissement des *centres d'arbitrage en matière d'abus sexuel* (3). La démarche belge a permis à 621 personnes de déposer en quelques mois des demandes d'arbitrage et une centaine de ces cas ont déjà été réglés par un conciliation (les arbitres n'ont pas eu besoin d'intervenir) qui dans un certain nombre cas a débouché sur le paiement de somme d'argent à titre de réparation. Dans le cas belge, il semble que l'Église ait finalement compris la nécessité d'entrer dans une démarche de réparation, grâce entre autres à la supervision de l'État. Je forme le vœu que l'Église catholique en Suisse puisse entrer dans une démarche similaire. Le groupe du SAPEC (4) travaille à cet objectif, mais pour le moment sans succès.

Étrange position que la mienne devant réfléchir au pardon à accorder à une institution qui se présente comme la dépositaire du concept. Est-ce Crésus qui me demande de lui prêter de l'argent? Ce qui peut apparaître cocasse est en fait tragique et triste !

J'aimerais que l'Église suisse se préoccupe qu'une de ces anciennes brebis la voie comme un loup et pas comme un pasteur. J'aimerais que ma proposition de réconciliation soit prise au sérieux. J'aimerais qu'on fasse la lumière sur tous ces cas d'abus sexuels commis en Suisse par des agents pastoraux. J'aimerais que l'Église catholique suisse, clergé et pratiquants ensemble, ouvre leurs yeux et leur cœur sur les faits, démontent les mécanismes qui ici dans notre pays aussi rendent possible que des agents pastoraux puissent abuser d'enfants sans qu'il n'y ait de contrôle, sans qu'il n'y ait de véritable conséquence structurelle lorsque des faits sont découverts. J'attends de l'Église suisse qu'elle vienne à la table du dialogue et d'arbitrage dans un esprit de modestie visant l'idéal qu'elle défend. Lorsque j'aurai cette certitude, lorsque j'aurai le sentiment qu'une réparation a été sincèrement souhaitée et entreprise, alors je pourrai annuler la dette. En attendant cela, je peux éprouver de la compassion pour l'auteur repentant, pour les membres de l'ordre ouverts au dialogue, mais je ne crois pas que je puisse pardonner, j'aurai l'impression de trahir toutes ces personnes qui ont été victimes d'abus sexuels et que j'ai croisé sur mon chemin, avec qui je me suis senti familier et qui n'ont pas la chance d'avoir pu même demander justice.

Albert

10 septembre 2013

(1) www.fairelepas.ch

(2) Karine Lalieux, « Abus sexuels dans l'Église, paroles libérées », édition Luc Pire, Liège, 2012, ISBN 978-2-87542-039-8

(3) www.centre-arbitrage-abus.be

(4) www.groupe-sapec.net